

## POURQUOI NOUS VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Nous nous permettons de vous solliciter pour le versement de votre taxe d'apprentissage. En effet, l'IFSI Jean-Baptiste Pussin est habilité à percevoir cette subvention pour sa formation des infirmier(e)s diplômé(e)s d'Etat.

L'Institut a une capacité d'accueil de 270 étudiants. Leur diplôme, assorti du grade licence, leur permet d'exercer à l'hôpital, mais également dans de nombreux établissements (maison de retraite, école, dispensaire, clinique, entreprise...) et en libéral. Ce qui permet de répondre pour la majorité de nos diplômés aux besoins de santé de la population d'Ile de France.

Depuis 2009, l'universitarisation des études infirmières nous impose un équipement en matériel informatique, vidéo et pédagogique important et performant. De même, nous devons disposer dans les salles de travaux pratiques de matériel pour développer les ateliers de simulation (mannequins...).

Nous avons besoin de votre soutien pour moderniser nos équipements existants et en obtenir de nouveaux, ainsi vous contribuerez de manière efficace à la formation de nos étudiants, et à l'acquisition de leurs compétences.

### Nous verser la taxe d'apprentissage c'est :

- apporter un complément de ressources essentiel pour le fonctionnement de notre Institut et le développement de nos missions pédagogiques.
- contribuer directement à la qualité de notre programme d'enseignement,
- assurer une meilleure adéquation entre nos programmes et les besoins ou expertises spécifiques du monde de la santé.

Nous vous remercions par avance de votre précieuse contribution,

Marie-Paule DANIS, Directrice de l'IFSI

### Comment nous verser la taxe d'apprentissage 2019

Vous pouvez effectuer le versement de la taxe d'apprentissage 2019 (salaires 2018) par l'intermédiaire de votre Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage en lui indiquant votre versement à notre école sur la catégorie B.

**N'oubliez-pas de mentionner sur le bordereau transmis à votre OCTA le montant que vous souhaitez nous verser ainsi que nos coordonnées :**

**Institut de Formation en Soins Infirmiers "Jean-Baptiste PUSSIN"**

UAI 0942070P

Les Hôpitaux de Saint-Maurice

12-14 rue du Val d'Osne

94410 SAINT-MAURICE